

Économie verte : le quiz

1 - Une entreprise verte

- A - Vend des produits agricoles
- B - Propose des produits ou des services le moins polluant possible
- C - Recycle ses déchets

Bravo !

Les entreprises vertes sont à la fois les éco-entreprises qui proposent des produits ou des services écologiques (agriculture biologique, énergie verte, gestion des déchets, etc.) et des entreprises qui proposent des produits et services traditionnels en utilisant des procédés peu polluants. Quel que soit son secteur d'activité, chaque entreprise peut donc devenir une « entreprise verte ».

2- Une entreprise polluante qui diffuse des spots publicitaires montrant des arbres et des oiseaux, on appelle cela :

- A - De la green communication
- B - Du greenwashing
- C - De la dissimulation verte

Bravo !

Les entreprises pratiquant le greenwashing communiquent mais n'agissent pas (ou très superficiellement) pour la protection de l'environnement. Elles emploient des images ou des arguments écologiques pour séduire le consommateur, alors même qu'elles ne font pas d'efforts pour réduire leurs émissions de CO2 et ne modifient ni leurs moyens de production ni les produits ou services qu'elles proposent.

3- En France, l'économie verte, représente

- A - 700 000 emplois
- B - 2 millions d'emplois
- C - 4 millions d'emplois

Réponse C

L'économie verte représente aujourd'hui 4 millions d'emplois en France. Ce chiffre est en augmentation constante et il a augmenté de 20 % depuis 2004. Ils s'agit aussi bien d'emplois verts (directement liés à la protection de l'environnement) que d'emplois dans des entreprises qui prennent en compte les nécessités environnementales en réduisant leur empreinte carbone.

4 - Développement durable et décroissance sont synonymes

- A - Oui
- B - Non

Bravo !

Le développement durable vise à répondre aux besoins actuels, tout en évitant les diverses pollutions qui peuvent affecter l'environnement, tandis que la décroissance suppose de produire et de consommer moins, donc de réévaluer nos besoins. Le développement durable est ainsi compatible avec les objectifs de croissance économique, alors que la décroissance remet en question ces objectifs.

5-Les green bonds, ce sont :

- A - Des outils de financements de la transition énergétique
- B - Les efforts écologiques consentit par les entreprises ou les particuliers
- C - La finance en dollar (billets verts)

Réponse A

Les green bonds font partie de la finance « verte » ou « durable » qui doit faciliter la transition énergétique. Il s'agit d'actions ou d'obligations vertes, qui prennent la forme d'emprunts émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une organisation publique afin de financer des projets contribuant à la préservation de l'environnement. Il n'existe pas de réglementation sur les green bonds, seulement des principes par lesquels les entreprises s'engagent à utiliser les fonds récoltés pour contribuer à la transition écologique.

6-En France, c'est l'agriculture qui provoque le plus d'émissions de CO2

- A - Vrai
- B - Faux

Réponse B

Selon le [rapport CITAPA 2019](#), le premier secteur émetteur de CO2 en France est le secteur du transport (29 % des émissions), devant l'agriculture qui n'est à l'origine « que » de 19 % des émissions.

7 - En France, l'obsolescence programmée :

- A - Est interdite par la loi
- B - Est autorisée par la loi
- C - Il n'existe pas de loi à ce sujet

Réponse A

L'obsolescence programmée consiste à réduire volontairement la durée de vie de certains appareils numériques ou électriques pour pousser le consommateur à les remplacer régulièrement.

En 2015, [la loi L.213-4-1 du Code de la consommation](#) définit cette notion et la rend condamnable, avec des peines qui peuvent aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. Reste que ce délit est parfois difficile à prouver : il faut pouvoir le distinguer du défaut de fabrication ou des vices cachés et démontrer l'intention frauduleuse du fabricant...

8-Une entreprise agricole qui a obtenu le label « agriculture biologique » :

A - Exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM

B - Fait uniquement de la culture et pas d'élevage

C - Pratique exclusivement la permaculture

Réponse A

Le label Agriculture biologique (AB) est certifié par un organisme agréé par les pouvoirs publics français. Ce label interdit aux entreprises qui le détiennent d'utiliser des engrais chimiques de synthèse ainsi que des OGM.

9-On parle d'économie circulaire quand une entreprise :

A - Vend des produits en circuits courts

B - Assure elle-même la distribution de ses produits

C - Prend en compte le cycle de vie des produits qu'elle propose

Réponse C

L'économie circulaire vise à mieux exploiter et moins gaspiller les ressources naturelles.

L'entreprise qui pratique l'économie circulaire optimise chaque étape du cycle de vie de ses produits ou services. Par exemple, en faisant appel à des fournisseurs locaux, en limitant les pollutions émises, ou en assurant la gestion des déchets et le recyclage des produits usés.

10 - La neutralité carbone des entreprises consiste à :

A - Utiliser à part égale des énergies carbonées et des énergies durables

B - Compenser ses émissions de gaz à effet de serre

C - N'utiliser que des énergies renouvelables

Réponse B

En France, depuis 2010, [la loi ENE \(Engagement National pour l'Environnement\)](#) oblige les entreprises de plus de 500 salariés à réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre la neutralité carbone, les entreprises doivent réduire autant que possible leurs émissions de gaz à effet de serre et compenser les pollutions qu'elles émettent.

La compensation carbone va consister à financer un ou plusieurs éco-projet pour obtenir des crédits carbone : par exemple, la plantation d'arbres ou le développement des énergies renouvelables,...